

Réunion du comité Directeur CR Bourgogne Franche Comté de la Commission Eau Douce

(Comité Régional des Pêches Sportives de Bourgogne-Franche-Comté)

Samedi 17 février 2018 à 14h30

à DIJON - Maison des Valendons 40 Rue Léonard de Vinci 21000 DIJON

Compte rendu de la réunion

Membres présents : GOYET Philippe CD 70- SARRE Christian CD 71 – JACQUINOT Michel CD 71-
KOUZMINA Pierre CD 58 – FAUCHER Angélique CD 58 – GARNIER Pascal CD 58 – THOMANN Bernard
CD 90 – GRAVOUILLE Gérard CD 89 – NICOLLE Régis
CD 21- POINSIGNON Jean Claude CD 70 . CD 25 CLAUSSE Jean Jacques

Membres excusés : LELOUP Christian 89- GRAVOUILLE Gérard CD 89- GARNIER Pascal CD 58 ;

Quelques infos : Toutes les péripéties autour de nos collègues de la mouche ne sont pas terminées .

Je vous souhaite la bienvenue à tous . C'est la première année sportive du CR Bourgogne Franche Comté

Pour moi le bilan est satisfaisant et nous avons encore du pain sur la planche . Comme vous tous ,nous rencontrons de plus en plus de problèmes avec nos bénévoles , il n'y en a plus assez soit pour nos manifestations soit pour la gestion de nos instances .

J'espère que vous y penserez car certains sont à saturation , il en va de votre sport favoris.

Je reviens sur les bénévoles , un grand merci et je pense également à ces dames qui donnent un coup de main lors de nos manifestations .

Je vais vous demander une minute de silence , pour les amis et pêcheurs qui nous ont quittés dernièrement et particulièrement le décès de Christian BERTHAUD du CD 71 à l'âge de 62 ans

Merci à tous.

A) Compte rendu d'activités par le Président Jean Claude POINSIGNON

- Le CD 89 s'était proposé pour organiser la coupe de France Vétérans vers Saint Florentin , une des plus grosses épreuves Il est vrai que nous avons beaucoup de Vétérans . Une belle réussite et je tiens à féliciter et remercier Le Président Christian LELOUP et son équipe.

Nous avons une grande région et nous organisons tous les ans

La 3^{ème} division Moulinet cette année à Vaux 58

La 3^{ème} division Mixte : Montceau les Mines

Les Clubs , c'est la sélection pour la finale des Clubs.

La 3^{ème} Vétérans Brébotte vers Belfort 90

- Le CD 71 , s'était proposé pour organiser la 2^{ème} division jeunes à Champforgeuil . Merci à Christian et à tous ses bénévoles.

B) Compte rendu d'activité Eau douce par Jean Claude POINSIGNON :

Comme vous les savez tous, l'eau douce c'est beaucoup de compétitions et des championnats ceux qui font les calendriers sont bien au courant.

Pour commencer dans les organisations :

- Le CD 89 s'était proposé pour organiser la coupe de France Vétérans vers Saint Florentin, une des plus grosses épreuves du calendrier de la FFPCED. Il est vrai que nous avons beaucoup de Vétérans. Une belle réussite et je tiens à féliciter et remercier Le Président Christian LELOUP et son équipe.

Nous avons une grande région et nous organisons tous les ans :

La 3^{ème} division Moulinet cette année à Vaux 58

La 3^{ème} division Mixte : Montceau les Mines 71

Le Qualificatif Clubs, c'est la sélection pour la finale du championnat de France des Clubs.

La 3^{ème} Vétérans à Brébotte vers Belfort 90

- Le CD 71, s'était proposé pour organiser la 2^{ème} division jeune à Champforgeuil. Merci à Christian SARRE et à tous ses bénévoles.

Les résultats de nos équipes ou de nos pêcheurs :

Equipe de France Féminines : Championnat du monde en Hongrie une médaille d'argent par équipe pour Séverine CHAUVOT 71.

PECHE MIXTE :

3^{ème} division Mixte : Mickael MONTENOT (71) remporte ce championnat devant Gaël CHAMPIN (71) et Alain DOROTTE (21).

2^{ème} division Mixte GHI : Victoire de Julien TURPIN (71) – 3^{ème} René BERTIN (58)

Toujours en pêche mixte : Didier POINSIGNON CD 70 remporte la Coupe de France.

MOULINET :

3^{ème} Moulinet : 1^{er} Christophe REVERET CD 71
2^{ème} Hervé MORTET CD 71
3^{ème} François DAUBEUF CD 90

2^{ème} Moulinet : 1^{er} Yannick JURY CD 71
2^{ème} Fabrice FAUCHER CD 58

1^{ère} Moulinet : 3^{ème} Fabrice FAUCHER CD 58

PLOMBEE :

3^{ème} division Zone V 1^{er} Jean Michel CROZE CD 89
2^{ème} Damien FRERE CD 21
2^{ème} div VW 3^{ème} Romuald LEPORI CD 21

VETERANS :

3^{ème} division H : 1^{er} Philippe GOYET CD 70
2^{ème} Christian DEFAUT CD 21
3^{ème} Alain STIMPLING CD 90

Chez les Jeunes :

Minimes : 2^{ème} division : 2^{ème} Corentin JOUHANNET CD 71
3^{ème} Théo BEURNE CD 71

Cadets : 1^{ère} division : 1^{er} Théo BEURNE CD 71
 2^{ème} division : 1^{er} Tony POINSIGNON CD 70
 2^{ème} Théo CZERNIAK CD 71

Juniors : 1^{ère} division : 4^{ème} Thomas MICHELET sur 45 pêcheurs
 2^{ème} division : 1^{er} Pierre Justin CZERNIAK CD 71

CLUBS Corpo :

Une place de 4^{ème} pour le FTB Bourbon 71

Clubs : 3^{ème} MACON PECHE COMPETITION CD 71
 7^{ème} TEAM SENSAS SAINT VALLIER CD 71 (60 équipes)

Carpe : Sélection H :

Zone A : 1^{er} Johann CARRE CD 71

Zone B : 1^{er} Didier POINSIGNON CD 70

Une belle représentation de nos pêcheurs de la Bourgogne Franche Comté.

Nos projets pour 2018 :

- Séverine CHAUVOT du CD 71 qualifiée pour les championnats du monde féminin en Pologne
- Dominique COLIN CD 71 qualifié pour le championnat du monde Vétérans en Croatie.
- Julien TURPIN CD 71 en équipe de France
- Mickael MONTENOT et Lilian BOULICAUT CD 71 en réserve de l'équipe de France Seniors
- Organisation des différents championnats de 3^{ème} division avec une nouvelle catégorie les MASTERS.
- CD 58 : Organisation de la Coupe de France Vétérans
- CD 70 : 3^{ème} V Plombée (Grand Est et Bourgogne Franche Comté)

Situation des Licences :

Carpes 2017 224 licenciés

Eau Douce 449 Licenciés

· REPARTITION DES LICENCES EAU DOUCE PAR CR										
N° DEPART.	NOMS DES REGIONS	DEPARTEMENTS	CLUBS	VETERANS	MASTERS	SENIORS	U 25	U 20	U 15	Total
21	Bourgogne-Franche-Comte	Côte d'Or	4	11	7	30	1	0	1	50
25	Bourgogne-Franche-Comte	Doubs	4	5	6	18	0	0	0	29
70	Bourgogne-Franche-Comte	Haute-Saône	6	8	10	21	0	1	1	41
58	Bourgogne-Franche-Comte	Nièvre	6	15	19	22	1	3	0	60
71	Bourgogne-Franche-Comte	Saône-et-Loire	20	24	42	94	3	6	10	179
90	Bourgogne-Franche-Comte	Territoire-de-Belfort	2	2	8	6	1	0	0	17
89	Bourgogne-Franche-Comte	Yonne	6	15	30	24	2	1	1	73
			48	80	122	215	8	11	13	449

B) Rapport comptable par Pierre KOUZMINA , Monsieur Christian LELOUP étant excusé.

Nous avons bien des comptes à l'eau douce et les vérifications comptables sont faites au niveau du CR.

Notre compte bancaire LCL à Joigny laisse paraître **un crédit de 4417,51 €** .

Au niveau des comptes des commissions , nous devons produire seulement un bilan : recettes dépenses

C) Prévisionnel 2018

Il a été fait au niveau du grand CR .

BUDGET PREVISIONNEL CR Pêches Sportives Bourgogne Franche Comté - Année 2018

Mis à jour lors de l' AG du CR le 17 février 2018

RECETTES	Eau douce	CRPS	DEPENSES	Eau douce	CRPS
Cotisations et subventions			Cotisation CNO5F		170,00
			Fournitures de bureaux :		20,00
Cotisation CR CARPE au CR (1€ par licence)		170,00			
Cotisation des CD au CR eau douce (50 x7=350)	350,00		Frais réunions : Repas : 150, Déplacement : 800, Déplacement Président AG de la FFPS	950,00	
Ristournes sur licences (FFPS au CR eau douce)	1491,00		Frais postaux :	30,00	170,00
			Frais bancaires		
Organisation des Championnats					
Subvention FFPS pour organisations nationales			Subvention FFPS attribuée aux CD pour organisations nationales	1300,00	
4 championnats de 3 ^{ème} 200, x 800	1300,00				
Coupe de France Vétérans 500,	600,00		Inscriptions Championnat des Clubs (adressées à la FFPS)	600,00	
Inscriptions Championnat des Clubs (7+17)x25			Achat Médailles et Coupes : 335, + 200 , Zone B	535,00	
TOTAL recettes 2017	3741,00	170,00	TOTAL dépenses 2017	3415,00	360,00
	3911,00			3775,00	

D) Nouveautés sur les différents championnats nationaux :

a) Les jeunes : Inscription sur le site FFPSSED sous la rubrique jeunes

Suppression des 2^{ème} divisions

Une seule épreuve en 2 manches : 2 x 3 heures pour les U15 et 2 x 4 heures pour les U20 et U 25 .

Cette épreuve sera appelée Coupe de France avec attribution des titres de champion de France .

Nous souhaitons entre 120 et 180 participants

La dotation de 8000, € de la FFPS sera distribuée sous forme de dotation (espèces ou matériel)

Pour 2018 , ce sera les 8 et 9 juillet à Saint Quentin 02

Vous avez toujours la possibilité de faire disputer des championnats de CD et de CR pour les jeunes.

Information suite à ma demande évoquée lors de cette réunion : Ce sera un championnat de France

Le mot Coupe sera remplacé.

b) Féminines : Inscription également sur le site

Le Comité Directeur a décidé de revenir à l'ancienne date , et d'un championnat en deux jours 2 fois 4h00.

Pour 2018 le championnat est fixé au 8 et 9 septembre .

c) Moulinet 2018 :2019

A savoir pour 2018 : Lors des 3ème Moulinet et 2ème moulinet , il n'y aura pas de restants en 3ème division ce qui veut dire :

En 3ème : tous les pêcheurs descendront en sélection régionale pour 2019 avec inscriptions obligatoires pour participer à la sélection

En 2ème division : les descendants normalement en 3ème seront dirigés vers la sélection régionale avec inscriptions obligatoires.

A savoir pour 2019 :

- sélection régionale avec inscriptions obligatoires

- Suppression des 3ème divisions

- Accès de la sélection régionale directement en 2ème division

- Il y aura des restants en 2ème , des montants en 1ère , pour les autres ils descendront en régional

CORPOS :



**FEDERATION FRANÇAISE DES
PECHES SPORTIVES
EAU DOUCE**

REGLEMENT SPECIFIQUE CORPORATIF.

Article 18 – Les Spécificités

- a) Clubs et Sections corporatifs
- b) Pêcheurs Corporatifs

Article 19 – La Coupe de France CORPORATIVE

Article 20 – Le Championnat de France des Clubs Corporatifs

Article 21 – Les Championnats

- a) Championnat de France 2^{ème} division
- b) Championnat de France 1^{ère} division
- c) Dates des épreuves

Article 18 – Les Spécificités

La FFPSed comporte en son sein une commission dite « Corporative » regroupant tous les clubs ou sections créés au sein d'une entreprise industrielle, commerciale ou financière, d'une administration, d'un service public, d'une organisation professionnelle, d'artisans d'une même corporation (bâtiment, travaux publics, etc...)

a) Clubs et sections corporatifs :

- Lorsqu'une corporation ayant le même type d'activités sur le territoire départemental, régional, national désire constituer un club, elle doit, après avis de la commission eau douce du Comité Départemental et Régional des Pêches Sportives du lieu de constitution du club, obtenir l'autorisation de la commission corporative de la FFPSed.
- L'affiliation des clubs ou sections corporatives à la FFPS est soumise aux mêmes règles que celles imposées aux autres clubs selon les dispositions statutaires. Cette affiliation entraîne l'engagement express de respecter non seulement le présent règlement spécifique mais également l'ensemble des statuts et règlements de la FFPS et de la FFPSed, des Comités Régionaux et Départementaux de la FFPS.
- Un club, une section est rattaché administrativement, sportivement et financièrement au Comité Départemental de la FFPS sur le territoire duquel est situé l'établissement, la succursale, le siège social ou leur comité d'entreprise.

b) Pêcheurs corporatifs :

- Tout pêcheur, titulaire d'une licence FFPS, ayant une activité dans une structure possédant un club ou une section affilié à la FFPS (tel que défini dans les spécificités) peut solliciter la qualification corporatif (la mention devant figurer sur la licence FFPS), qualification qui lui permettra de participer aux différents championnats individuels corporatifs, à la Coupe de France en individuel et au championnat de France des clubs.
- Il en est de même pour tout licencié ayant terminé sa carrière dans l'établissement ou l'organisme.
- Peuvent également être considérés comme « pêcheurs corporatifs » les conjoints, les pacsés, les enfants (jusqu'à la catégorie U20), d'un actif ou d'un retraité de l'établissement ou de l'organisme.
- Dans tous les cas énumérés ci dessus, la qualification « corporatif » ne sera attribuée que sur fourniture d'un justificatif de situation (actif, retraité, conjoint, pacsé, enfant jusqu'à la catégorie U20) Ce justificatif devra être fourni au responsable corporatif de la FFPSed.
- Les clubs ou sections peuvent accepter en leur sein des pêcheurs extérieurs à leur structure. Ils devront faire apparaître la mention « pêcheur extérieur » sur les fiches d'engagement aux différentes épreuves.
- Le nombre de ces pêcheurs « extérieurs » sera limité, au sein de chaque club ou section, en fonction du nombre de licenciés ayant la qualification justifiée « corporatif » : 1 pour 3,4,5 – 2 pour 6,7,8 – 3 pour 9,10,11 – 4 pour 12,13,14.
- Sur la licence de ces pêcheurs dits « extérieurs », l'option « corporatif » devra également figurer.
- Une fiche récapitulative sera établie par le responsable corporatif de la FFPSed pour chaque club ou section. Cette fiche sera actualisée chaque année.

Article 19 – La Coupe de France Corporative en individuel.

- La Coupe de France Corporative est une épreuve individuelle sur inscription ouverte à tous les pêcheurs enregistrés « pêcheurs corporatifs » remplissant les conditions fixées par le règlement spécifique corporatif.
- La Coupe se dispute en une manche de 4 heures suivant le règlement général FFPSed.
- La pêche au moulinet est interdite et la longueur des cannes est limitée à 11,50 mètres.
- Les fiches d'inscription, disponibles sur le site de la FFPSed, accompagnées du règlement de l'engagement (dont le montant est fixé par la commission corporative de la FFPSed) doivent être adressées au responsable corporatif de la FFPSed pour le 31 juillet au plus tard.
- La totalité des engagements est redistribuée sur le tiers du nombre total des engagés.

Article 20 – Le Championnat de France des Clubs Corporatifs.

- Il est ouvert à tous les clubs corporatifs affiliés à la FFPSed, chaque club pouvant engager 4 équipes au maximum.
- Chaque équipe est composée de 4 pêcheurs issus du même club ou section. Un seul pêcheur dit « extérieur » pourra être intégré dans une équipe.
- Un pêcheur étranger peut être incorporé à l'équipe. Il devra être salarié ou retraité de la structure corporative.
- Le championnat se dispute en une manche de 4 heures suivant le règlement général FFPSed.
- La pêche au moulinet est interdite et la longueur des cannes est limitée à 11,50 mètres.
- Les fiches d'inscription, disponibles sur le site de la FFPSed, accompagnées du règlement de l'engagement (dont le montant est fixé par la commission corporative de la FFPSed) doivent être adressées au responsable corporatif de la FFPSed au plus tard le 31 juillet.
- Sur la fiche d'inscription, le pêcheur « extérieur » éventuel devra être clairement identifié.
- La totalité des engagements est redistribuée sur le tiers des équipes engagées.

Article 21 – Les Championnats

a) Championnat de France 2^{ème} division.

- Il comporte 45 qualifiés : 15 descendants de la 1^{ère} division, 5 restants de la 2^{ème} division, 25 montants de la Coupe de France en individuel de l'année N – 1.
- Dans tous les cas, le nombre de pêcheurs « extérieurs » qualifiés ne pourra excéder 15 (applicable en 2019)
- En cas de désistement (s) parmi les descendants, les restants, les montants, ils seront remplacés par des pêcheurs issus de la Coupe de France en individuel de l'année N – 1 dans l'ordre du classement.

- Les 15 premiers accèdent à la 1^{ère} division, 5 se maintiennent.
- Le championnat se déroule en 3 manches de 3 heures sur 2 jours (possibilité de 2 manches le samedi)

b) Championnat de France 1^{ère} division.

- Il comporte 36 qualifiés : 21 restants de l'année N – 1, 15 montants de la 2^{ème} division de l'année N.
- **- Dans tous les cas, le nombre de pêcheurs « extérieurs » qualifiés ne pourra excéder 12 (applicable en 2019)**
- En cas de désistement (s) parmi les restants ou les montants, le remplacement s'effectue les pêcheurs de 2^{ème} division, dans l'ordre du classement à partir de la 16^{ème} place.
- Le championnat se déroule en 3 manches de 3 heures sur 2 jours (possibilité de 2 manches le samedi)

c) Dates des épreuves.

Sauf conditions particulières liées au calendrier national ou international, les épreuves corporatives se déroulent suivant le calendrier ci-dessous :

- 2^{ème} division : dernier weekend de juin.
- 1^{ère} division : dernier weekend de juillet.
- Coupe en individuel et Clubs : 1^{er} week end de septembre.

a) Concernant les Masters et Vétérans :

En partant des résultats de la saison 2017 , les pêcheurs ont été ventilés dans les 3^{ème} et 2^{ème} et 1^{ère} divisions en tenant compte de leur catégorie Masters ou Vétérans.

- Application du coefficient national (licences de l'année précédente)
- Les 3^{ème} divisions : elles sont variables (Restants de 3^{ème} – Descendants de 2^{ème} – plus les qualifiés en application du coefficient national) application d'un éventuel Bonus pour arriver à un championnat multiple de 3.
- Au niveau des 3^{ème} les forfaits sur les restants et descendants ne sont pas remplacés.
-

Création de 2 séries de championnats : Masters et une autre Vétérans

- 3^{ème} division ci-dessus
- 2^{ème} division à 24 pêcheurs
- 1^{ère} division à 24 pêcheurs 9 pêcheurs restants en 1^{ère} division
3 fois 5 pêcheurs descendent en 2^{ème} division

Particularités : Pour 2018 , les pêcheurs nés en 1952 ayant disputé les sélections régionales Masters seront qualifiés vétérans s'ils sont dans le nombre de qualifiés Masters .
Ils seront inscrits hors compte dans les listes vétérans.

Les articulations et calculs sont les mêmes que pour la pêche mixte .

d) Nouvelle épreuve : DUO en américaine

Principe :

2 licenciés pas obligatoirement du même club ou du même CD.
2 épreuves qualificatives maximum par département.
organisation libre (OPEN possible) Durée 4 ou 5 h. Possibilité de 6 heures en 2 + 1 + 1 + 2.
10 équipes au minimum. Cotisation 10 €/équipe.
nombre de qualifiés : 10 à 15 équipes → 1 qualifié. 16 à 20 → 2 qualifiés. 21 à 25 → 3 qualifiés.
Etc....
seuls les duos qualifiés pourront participer à la finale (pas de remplaçant)
pour la finale, 100 équipes (les 100 premières qualifiées) Cotisation de 20 €/équipe.
2 manches de 4 h. Pêche mixte (feeder interdit)

Pour la dotation de la finale, redistribution intégrale des cotisations (qualificatifs + finale) sur l'ensemble des équipes.

FEEDER :

Voir nouveau règlement

E) Le Calendrier National :

Je vous ai envoyé par mail le calendrier national . Il faut savoir que à partir de cette année la commission technique devient opérationnelle à sa tête Olivier DOMUS avec une équipe .

Le but aller voir certains parcours et les valider , mettre en place une vraie charte qui renseigne sur :

Comment demander un championnat , que mettre dans le programme cette charte devait être un vrai outil de travail à l'usage des CD .

Plusieurs matrices de programmes sont à votre disposition sur la FFPS ED

F) Le calendrier régional Zone A

Calendrier 2018 des épreuves nationales et régionales disputées en BOURGOGNE (mise à jour 12/02/2018)

Organisations nationales 2018 concernant la Bourgogne :

(Prévues par le tableau de roulement des championnats)

1°) 3ème division H Masters-Vétérans : 21 et 22 avril - NEVERS (58)

Organisé par le CD 58 au Bassin de la Jonction.

Amorces : 15 litres Esches : 1 litre dont ½ fouillis et dont ½ vers de terre maximum.

Accord de la FFPSSED .

(Participants : 15 Masters et 20 Vétérans

2°) 3ème division H Pêche Mixte : 23 et 24 juin - SAINT FARGEAU (89)

Organisé par le CD 89 au Lac du Bourdon.

Amorces : 17 litres Esches : 1,5 litre dont 0,500 fouillis(maxi 0,250 ver de vase) et 0,5 maximum vers de terre

Accord de la FFPSSED

27 participants

Organisation des épreuves régionales Zone A (Bourgogne) 2018 :

1°) Clubs : 15 avril - CHAMPFORGEUIL (71)

Organisé par le CD 71 à l'Etang de la Gaule Chalonnaise + 1 secteur Canal.

Amorces : 10 litres Esches : 1 litre dont ¼ fouillis et ¼ vers de terre

(Participants : les 18/20 clubs habituels) (Finale nationale les 9 et 10 juin)

Inscriptions jusqu'au 1er avril auprès de Christian SARRE (formulaire FFPS).

2°) Masters-Vétérans : 7 et 8 juillet - SAINT FLORENTIN (89)

Organisé par le CD 89 dans le Canal de Bourgogne.

Amorces : 12 litres Esches : 1 litre dont 0,5 fouillis et maximum 1/4 vers de terre

(Participants : tous les pêcheurs des CD 21, 58 71, 89 sur inscription.)

Inscriptions jusqu'au 15 juin auprès de Christian LELOUP.

3°) Moulinet : 1er et 2 septembre – Etang de BAYE (58)

Organisé par le CD 58

Amorces : 15 litres Esches : 1 litre dont 0,5 fouillis et 0,5 vers de terre

(Participants : tous les pêcheurs des CD 21, 58 71, 89 sur inscription.)

Inscriptions jusqu'au 15 août auprès de Pascal GARNIER.

4°) Pêche Mixte : 22 et 23 septembre – Lamarche sur Saône remplit canal Auxonne

AUXOIS (21) Organisé par le CD 21 (36 pêcheurs)

Amorces : 17 litres Esches : 1,5 litre dont 0,5 fouillis et 0,5 vers de terre

5°) Plombée : 29 et 30 septembre – Lac de Pennesières (Château Chinon) CD 58

(Participants : tous les pêcheurs des CD 21, 58 71, 89 sur inscription.)

Inscriptions jusqu'au 10 septembre auprès de Pascal GARNIER.

Amorces : 12 litres Esches : 2 litre dont -- fouillis et 1/2 vers de terre maximum

6°) Qualificatif Coupe de France Carpe au Coup : 28 et 29 avril à RIEL (21) Finale prévue les 2 et 3 septembre à SOCOURT (88)

(Participants : tous les pêcheurs des CD 21, 25, 58, 70, 71, 89 et 90 sur inscription.) (Regroupement Zone A Bourgogne et Zone B Franche Comté.)

Inscriptions jusqu'au 22 avril .

Amorces 8 litres – Esches 1,5 litre dont 0,5 litre vers de terre maximum ;

Inscriptions jusqu'au 10 avril auprès de Régis NICOLLE CD 21- 58- 71- 89
Jean Claude POINSIGNON CD 25 –70- 90

7°) Qualificatif Carpe H : 23 et 24 juin PARAY LE MONIAL (71)

Organisé par le CD 71 au carpodrome de Paray le Monial. (Etang des Moines)

Epreuve qualificative pour le Championnat de France 2ème division 2019

(Participants : tous les pêcheurs des CD 21, 58 71, 89 sur inscription.)

Amorces : 6 litres – Esches : 1,5 litre dont ½ vers de terre maxi

Inscriptions jusqu'au 1er juin auprès de Christian SARRE (formulaire FFPS).

8°) Qualificatif Coupe de France Plombée : 31 mars et 1er avril à SAINT JEAN DE LOSNE (21) Finale prévue les 4 et 5 août - Etang PIROT (03)

(Participants : tous les pêcheurs des CD 21, 25, 58, 70, 71, 89 et 90 sur inscription.) (Regroupement Zone A Bourgogne et Zone B Franche Comté.)

Amorces : 12 litres – Esches 2,5 litres dont vers de terre 0,5 maximum

Vers de vase à l'hameçon – Fouillis interdit

Inscriptions jusqu'au 15 mars auprès de Régis NICOLLE.

Inscription 15,€ (10, € FFPSED et 5,€ dotation)

Organisation des épreuves régionales non officielles 2018 :

1°) Bourgogne Corpos : lundi 8 mai – CHAMPFORGEUIL (71)

Organisé par FRAMATOME à l'Etang de la Gaule Chalonnaise.

Amorces : 10 litres Esches : 1 litre sans fouillis - canne 11,50 – moulinet interdit

Inscriptions jusqu'au 1er mai auprès de Fabien THOMAS

2°) Régional Jeunes : samedi 23 juin ? (attente confirmation) – MONTCHANIN (71)

Organisé par le CD 71 à l'étang de la Muette.

Ce championnat est ouvert à tous les Jeunes licenciés de Bourgogne Franche Comté.

Amorces : 8 litres Esches : ¾ litre sans fouillis - vaseux autorisé à l'hameçon

Inscriptions jusqu'au 1er juin auprès de Christian SARRE

Calendrier Régional Zone B

CD 70 - Pêche Mixte : 22 et 23 septembre
Canal de Mantoche 70
Amorce : 15 litres Esches : 1 litre dont ½ litre fouillis
JC POINSIGNON 44 rue de Pontarcher 70000 VESOUL

CD 90 Moulinet : 14 juillet
2tang de Beucque - Les Aieux 90
Amorce 12 litres - Esches 1 litre et maxi ½ vers de terre.
JC POINSIGNON 44 rue de Pontarcher 70000 VESOUL

CD 70 – Masters et Vétérans: Etang du stock Gray 70
17 juin
Amorce 12 litres – Esches 1 litre dont ½ fouillis
JC POINSIGNON 44 rue de Pontarcher 70000 VESOUL

CD 90 Clubs : 8 avril
Lieu Canal du Rhône au Rhin à Brebotte 90
Amorce : 12 litres Esches 1 litre dont ½ litre fouillis
JC POINSIGNON 44 rue de Pontarcher 70000 VESOUL

CD 70 – Sélection Plombée : 25 et 26 août
Lieu en attente

CD 90 – Sélection 2^{ème} Carpe : 28 et 29 juillet
Carpodrome des aieux 90
Amorce : 4 litres – 1 litre esches dont maxi 0,5 vers de terre
Bernard THOMANN tél 06 64 26 34 18

Championnats nationaux organisés par la zone B :

3^{ème} Moulinet H : Ferrières les Scey 70 en Saône
26 et 27 mai
Amorce 17 Litres - Esches 1,5 litre dont ½ litre fouillis

3^{ème} Plombée V : à Gray en Saône
5 et 6 mai
Amorce 12 litres -
Esches : 2,5 litres dont 0,5 fouillis et 0,5 Vers de terre coupés ou non

2^{ème} Division GHI Vétérans et Masters :
20-21-22 juillet
Canal du Rhône au Rhin à Brébotte
Amorce 15 litres Esches 1 litre dont 1/2

G) Questions diverses :

- n) **Médailles :** Elles sont chez le trésorier qui va nous les faire parvenir
- o) **Matériel de pesée :** La FFPS ED est toujours en attente de réception pour tester ce matériel.
- p) **Site :** envoyez moi vos annonces de concours
- q) **Vœux :** ils doivent être envoyés à la FFPS ED pour le 15 janvier , ceux du cd 58 arrivés en retard à présenter pour réunion de CR Eau douce de Décembre 2018.
- r) **CROS :** Pour info : il y aura des élections au mois de mars , nous verrons à ce moment là si nous adhérons ou pas .

s) **Résultats du critérium de la zone b :**

Remise des trophées aux premiers classés

t) **Listing arbitres**

LISTING DES ARBITRES 31 DECEMBRE 2017						
M.	BUSONT	Daniel	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	GAULE AUXONNAISE COMPETITION	ED_21_0002
M.	LAURAINÉ	Georges	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	AAPPMA MONTBELIARD SOCHAUX	ED_25_0001
M.	MASSON	Maurice	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	AAPPMA MONTBELIARD SOCHAUX	ED_25_0001
M.	COUSIN	Matthieu	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	CERCLE HALIEUTIQUE BISONTIN	ED_25_0003
M.	DENISOT	Bernard	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	CERCLE HALIEUTIQUE BISONTIN	ED_25_0003
M.	MASSON	Laurent	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	HERICOURT PECHE COMPETITION	ED_25_0004
M.	LACOMME	Daniel	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	MATRIX TEAM 276	ED_27_0003
M.	MENNERAY	Regis	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	MATRIX TEAM 276	ED_27_0003
M.	BERTIN	René	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	P S C LES DIABLES NOIRS	ED_58_0013
M.	KOUZMINA	Pierre	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	P S C LES DIABLES NOIRS	ED_58_0013
M.	DANTAS	Patrick	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	NEVERS COMPETITION PECHE	ED_58_0014
M.	BLANDIN	Thierry	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	P S C IMPHYCOIS	ED_58_0023
M.	TICHY	Bruno	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	TEAM SENSAS DECIZE	ED_58_0025
M.	BAUDRY	Michel	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	AAPPMA GRAY ARC	ED_70_0001
M.	WILLIAMS	Cyril	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	UNION GRAYLOISE CONCOURS	ED_70_0007
M.	RIEBSCHLAEGER	Laurent	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	SENSAS VAL 70	ED_70_0015
Mme	POINSIGNON	Huguette	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	RAMEAU VESOUL PECHE COMPETITION	ED_70_0016
M.	POINSIGNON	Jean-Claude	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	RAMEAU VESOUL PECHE COMPETITION	ED_70_0016
M.	THOMAS	Jean-Pierre	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	TEAM RAMEAU GARBOLINO SAINT MARCEL	ED_71_0017
M.	BERTHAUD	Christian	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	GAULE CHALONNAISE	ED_71_0031
M.	HAINZ	Georges	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	TEAM SENSAS MONCHANIN	ED_71_0038
M.	PIRAT	Denis	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	TEAM SENSAS MONCHANIN	ED_71_0038
M.	BOVIN	André	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	TEAM AVENIR GARBOLINO SENSAS 71	ED_71_0041
M.	GENEST	Jean-Paul	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	TEAM GARBOLINO LA PARFAITE MACON	ED_71_0045
M.	MICHELET	Eric	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	TEAM GARBOLINO LA PARFAITE MACON	ED_71_0045
M.	CROZE	Jean-Michel	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	BASSE CURE COMPETITION	ED_89_0001
Mme	BREUZET	Mauricette	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	LA GAULOISE MIGENNES	ED_89_0002
M.	FOURNIER	Yves	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	LA GAULOISE MIGENNES	ED_89_0002
M.	LAVIGNE	Anthony	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	U P C SAINT FLORENTIN	ED_89_0003
M.	LELOUP	Christian	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	U P C SAINT FLORENTIN	ED_89_0003
M.	FOUCAULT	Christian	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	entente basse cure CCEBC	ED_89_0007
M.	GRAVOUILLE	Gérard	Saison 2017	Licence FFPS (+18 ans)	entente basse cure CCEBC	ED_89_0007

s) Résultats du critérium de la zone b :

Remise des trophées aux premiers classés

t) Listing arbitres

LISTING DES ARBITRES 31 DECEMBRE 2017								
M	BUBONT	Daniel	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	RAULE ALCONVAREZ COMPETITION	ED 21 0002	Eau douce	Cu
M	AURANN	Georges	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	AAPPMA MONTEBARD BOCHAUX	ED 25 0001	Eau douce	Cu
M	MASSON	Marcel	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	AAPPMA MONTEBARD BOCHAUX	ED 25 0001	Eau douce	Cu
M	COMBIS	Mathieu	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	CERCLE HALIOUTQUE BRETON	LU 25 0003	Eau douce	Cu
M	DESBOT	Benoit	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	CERCLE HALIOUTQUE BRETON	ED 25 0003	Eau douce	Cu
M	MASSON	Laurent	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	HERCULEN PISCHE COMPETITION	ED 25 0004	Eau douce	Cu
M	LACOMME	Daniel	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	MATRIX TEAM 276	ED 27 0000	Eau douce	Cu
M	LENFRAY	Régis	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	MATRIX TEAM 276	ED 27 0000	Eau douce	Cu
M	BERTIN	Rand	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	P.S.C LES DIABLES NOIRS	LU 25 0013	Eau douce	Cu
M	KOUZMA	Franz	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	P.S.C LES DIABLES NOIRS	ED 28 0013	Eau douce	Cu
M	JANIAS	Fabrice	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	NEVENS COMPTON PISCHE	ED 28 0014	Eau douce	Cu
M	BLANDIN	Thierry	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	P.S.C IMPHYCOS	ED 28 0028	Eau douce	Cu
M	TCHY	Stéphane	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	TEAM SENSAS DECZE	ED 28 0029	Eau douce	Cu
M	BALDRY	Michel	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	AAPPMA GRAY ARS	ED 29 0001	Eau douce	Cu
M	WILLIAMS	Cyril	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	UNION GRAYOISE CONCOURS	ED 29 0007	Eau douce	Cu
M	TRIFESCHIATOZZI	Lucretio	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	SENSAS VAL 79	ED 29 0015	Eau douce	Cu
M	POINSIGNON	Huguette	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	RAYEUX VESOU PISCHE COMPETITION	ED 29 0016	Eau douce	Cu
M	POINSIGNON	Jean Claude	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	RAYEUX VESOU PISCHE COMPETITION	ED 29 0016	Eau douce	Cu
M	THOMAS	Jean-Pierre	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	TEAM GAMBAL-GAMBOLINO SALT MARCEL	ED 29 0017	Eau douce	Cu
M	BERTHAUD	Christophe	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	GALLE CHALONNAISE	ED 29 0021	Eau douce	Cu
M	HANZ	Carole	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	TEAM SENSAS MONCHAMIN	ED 29 0025	Eau douce	Cu
M	PIRET	Denis	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	TEAM SENSAS MONCHAMIN	ED 29 0026	Eau douce	Cu
M	BOMIN	André	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	TEAM ALENNE GAMBOLINO SENSAS 71	ED 29 0031	Eau douce	Cu
M	SPAFST	Jean-Paul	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	TEAM GARRO-POLA-PARFAITE MACON	ED 29 0040	Eau douce	Cu
M	MICHELET	Flo	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	TEAM GARRO-POLA-PARFAITE MACON	ED 29 0040	Eau douce	Cu
M	CRGZ	Jean Michel	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	PARSE CUIRE COMPETITION	ED 29 0041	Eau douce	Cu
M	BREJNET	Mauricette	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	LA GALLOISE MOENNES	ED 29 0042	Eau douce	Cu
M	FOURNEK	Yves	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	LA GALLOISE MOENNES	ED 29 0042	Eau douce	Cu
M	LAYON	Anthony	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	J.P.C SAINT FLORENTIN	ED 29 0048	Eau douce	Cu
M	LELOUP	Christophe	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	J.P.C SAINT FLORENTIN	ED 29 0048	Eau douce	Cu
M	FOUCAULT	Christian	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	CRANIE SENSAS CUIRE COCEBO	ED 29 0057	Eau douce	Cu
M	BRAYOLLE	Cécile	Saison 2017	Licence FFP3 (-18 ans)	CRANIE SENSAS CUIRE COCEBO	ED 29 0057	Eau douce	Cu

Fin de la réunion à 17h00.

Le président



Jean Claude POINSIGNON

La secrétaire



Angélique FAUCHER